



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5

6690 VIELSALM

AVIS A LA POPULATION

Le Collège communal,

Conformément à l'article 17 du décret voirie du 6 février 2014 et aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en sa séance du 18 mars 2024, a décidé :

- D'approuver la suppression du chemin particulier longeant les parcelles cadastrées Vielsalm 1^{ère} Division Section E n° 730 P, 736 k, 743 A, 748 et 749, au niveau de l'entrée de la « Galerie des Cotinards » ;
- D'approuver la création du nouveau tracé de ce chemin particulier selon le plan dressé par le bureau Géoxim, représenté par Mme Valérie Bernes, géomètre-expert immobilier, en date du 12 mars 2024 :
 - l'avis favorable du Commissaire voyer rendu en date du 13 décembre 2023 ;
 - les résultats de l'enquête publique ;
- De reconnaître l'utilité publique de cette modification ;

Les intéressés peuvent prendre connaissance du texte intégral du 25 mars au 9 avril 2024 à l'Administration communale de Vielsalm, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, de 13h00 à 16h, le ou sur rendez-vous (tél.: 080/29.28.12 – Email : agnes.malevez@vielsalm.be).

Pour le Collège,

La Directrice générale,

(s) Anne-Catherine PAQUAY

Le Bourgmestre,

(s) Elie DEBLIRE